

3.2 (suite)

HACBSS, il s'agit de services de radiodiffusion directe par satellite qui utilisent des répéteurs de 30 W situés sur les satellites d'AUSSAT. Chaque service couvre une région différente de l'Australie, d'une population de 90 000 à 130 000 habitants. Comme il est difficile de fournir un service commercialement viable dans un marché aussi petit, les exploitants reçoivent des subventions du gouvernement fédéral et de ceux des États concernés.

Récemment, deux importants changements ont eu lieu dans le secteur de la télévision commerciale.

Le premier est dû à la création de trois réseaux commerciaux desservant les marchés des cinq principales capitales. Celle-ci a été favorisée par une modification des règles imposées par le gouvernement fédéral, qui autorisent maintenant la propriété de plus de deux stations -- une société a obtenu l'autorisation de posséder des stations lui permettant de desservir éventuellement 60 p. cent de la population australienne. Cela a permis aux trois sociétés suivantes de dominer le marché de la télévision commerciale en Australie :

- * Bond Corporation Pty Ltd (Bond Media Ltd, le réseau 9);
- * Northern Star Holdings Ltd (le réseau X TEN);
- * Quintex Ltd (Universal Telecasters Ltd, le réseau 7).

Toutefois, ces sociétés ont acheté au prix fort les stations qu'elles possèdent maintenant, à une époque où cela semblait une affaire d'or. Plus récemment, les recettes provenant de la publicité ont plafonné alors que les coûts d'exploitation ont continué à augmenter. Des analystes compétents dans ce domaine prévoient que les trois réseaux seront confrontés à de graves problèmes financiers et qu'en pratique, seulement deux de ces réseaux pourront rester rentables à l'avenir.

L'autre changement important, dans le secteur de la télévision commerciale : la politique du gouvernement fédéral vise à offrir aux téléspectateurs régionaux le choix entre trois stations de télévision commerciale, à l'aide d'une procédure dite "d'agrégation". On élargira la zone de service pour laquelle une licence a été attribuée en y incluant celles des stations voisines. On installera de nouveaux émetteurs qui desserviront cette zone élargie, laquelle sera désignée comme "marché autorisé". Chaque marché autorisé sera donc desservi par trois canaux commerciaux. Avant cette agrégation, les stations régionales avaient tendance à être vaguement affiliées à l'un des réseaux nationaux, dont elles utilisaient des émissions de nouvelles non locales et d'affaires publiques, et surtout à